DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Les Conflits d'Orient

La signature de la paix

Londres, 29 mai.

Ata ainte des instructions qu'ils ont reçues les délégués balkaniques se réuniront demain au Foreing-Office, pour signer la paix.

Londres, 29 mai.

C'est demain à midi et demi, que se tiendra la première réunion des délégués balkaniques, en vue de la signature de la paix.

Elle aura lieu au palais de Saint-James.

On présume que sir Edward Grey, en sa qualité de président honoraire de la conférence, dirigera les débats et qu'il prononcera à cette occasion, une allocution.

Le traité préliminaire sera signé à la conférence ; les clauses ne comporteront aucune modification.

La Serbie et la Grèce avaient exprimé l'intention de signer en même temps que le traité de paix, un protocole stimulant un accord transactionnel au sujet des questions consulaires et de certaines autres questions.

Une réunion à cet effet devait avoir lieu aujourd'hui, mais la Bulgarie et la Turquie ayant refusé d'entrer en discussion au sujet d'un tel protocole, l'idée en a été abandonnée.

Un combat gréco-bulgare

Athènes, 29 mai.

L'artillerie bulgare qui se trouve sur les hauteur de Rava, a attaqué dans la journée de mardi, une compagnie grecque, sans qu. celle-ci ne l'ait provoquée.

Un combat s'est engagé.

Les résultats sont encore inconnus.

La question albanaise

Rome, 29 mai.

A la suite de la réception par le gouvernement italien de télégrammes, de nombreux hefs albanais proposant que le trône d'Albanie soit donné au duc d'Urach.

Une note officielle publiée ce soir déclare que l'Italie ainsi qu'elle l'a déjà fait connaître, est hostile à une telle candidature.

La question de l'indemnité

Constantinople, 29 mai.

Depuis quelque temps, le journal « Jeune-Turc » fait paraître une série d'articles sur la situation générale de la Turquie et la question de l'indemnité des articles paraissent refléter assez justement l'opinion de la Porte.

« L'Europe, est-il dit, dans un de ces articles, doit décider si elle veut que l'Empire ottoman continue à exister ou non. Si elle ne la veut point, si elle entend anéantir la Turquie, elle ferait bien mieux d'en finir immédiatement plutôt que de prolonger une agonie qui ne peut porter avec elle que la misère et le désespoir, de sanglantes luttes intérieures et qui, à la fin, aurait cette conséquence inévitable d'entraîner une conflagration européenne. Mais si l'on veut le maintien de l'Empire ottoman, on doit se préoccuper des bases politiques et financières d'une œuvre réformatrice saine. »

Tous ces articles officieux montrent avec quel intérêt les milieux politiques turcs attendent les décisions de la conférence de Paris.

D'ailleurs, protestant par avance contre toute idée d'indemnité, les chefs des différents partis politiques affirment qu'ils ont confiance dans l'esprit d'équité des délégués à la Commission et surtout des délégués français.

Les revenus perdus par la Turquie, disait l'un d'eux, et pris par les Etats balkaniques, représentent 125 millions de livres turques. »

Ils espèrent que la conférence de Paris en tiendra compte. Sans cela, si l'on voulait en croire le « Jeune-Turc » il serait impossible de conclure une paix durable.

La santé du général Lyautey

Certains journaux ont annoncé que le général Lyautey était gravement malade.

Au Ministère de la Guerre, on communique à ce sujet la note suivante :

« Le général Lyautey, atteint ces jours derniers d'angine diphtérique, est actuellement complètement rétabli. Il n'a pas abandonné un seul instant ses travaux administratifs et a repris ses déplacements en tournées d'inspection. »

Le Congo belge

Londres, 29 mai.

A la séance de la Chambre des Communes, sir Edward Grey a déclaré que l'Angleterre était décidée à reconnaître officiellement l'annexion du Congo à la Belgique.

Un navire en perdition avec ses passagers

Londres, 29 mai.

Le paquebot américain « Haverfort », en rendant à Philadelphie avec 1200 passagers, a heurté un rocher, par suite de l'épais brouillard qui régnait.

Des bateaux ont été envoyés au secours des voyageurs.

Les Incidents militaires

Troyes, 29 mai.

Le soldat Montillon, dans le paquetage duquel on aurait trouvé des brochures antimilitaristes, a été, par décision du général commandant le corps d'armée, changé de corps et envoyé à Vézlers.

En Alsace-Lorraine

Strasbourg, 29 mai.

La première Chambre du gouvernement d'Alsace-Lorraine, a refusé, par 21 voix contre 9 et 2 abstentions, de supprimer les prescriptions pénales pour les cris et emblèmes séditieux.

On sait que ces prescriptions visaient surtout le cri de : « Vive la France ».

Accident de Chemin de fer

DOUZE VICTIMES

Rome, 29 mai.

L'express Ancône-Rome a tamponné un train de marchandises.

On compte douze blessés, dont deux grièvement.

Il n'y a pas eu de désertion au 9e chasseurs à Longwy

Longwy, 29 mai.

D'après une rumeur qui a circulé avec une persistance telle qu'elle a motivé une demande d'explications de la part du ministère de la guerre, 16 hommes du 9e chasseurs à pied, au camp de Châlons depuis le 9 de ce mois, auraient déserté à l'expiration d'un congé de 24 heures.

Les fuyards n'auraient été portés déserteurs qu'à la dernière extrémité.

Cette nouvelle colportée à Longwy y causait aujourd'hui une vive émotion, bien injustifiée, car elle ne repose sur aucun fondement.

Les autorités militaires déclarent, en effet, n'avoir constaté au 9e chasseurs, aucun cas de désertion collective.

Elles se demandent si ce leur bruit n'est pas lancé dans le but d'énerver les troupes et d'exciter à l'indiscipline.

Le maintien de la classe

LE CAS DES AJOURNÉS. — UNE DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 29 mai.

En réponse à une question que lui avait posée M. Barthe, député de l'Hérault, le Ministre de la Guerre a déclaré que les jeunes gens incorporés après ajournement doivent en principe, suivre le sort du contingent avec lequel ils sont libérés.

Il a ajouté qu'il était tout disposé si les circonstances le permettaient à examiner, le moment venu, la possibilité de renvoyer dans leurs foyers les ajournés libérables avec la classe de 1910, sans les astreindre à la totalité des obligations qui pourront être imposées, par application de l'article 35 de la loi du 21 mars 1905.

L'Amnistie au Sénat

Paris, 29 mai.

La Commission sénatoriale de l'amnistie s'est ainsi constituée : Président, M. Sarrien, vice-président, M. Cunic ; secrétaire, M. Reyneld ; rapporteur, M. Louis Martin.

Les cheminots

Paris, 29 mai.

L'Association Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de fer français, a ouvert ce matin, son congrès annuel, en son hôtel, rue de l'Entrepôt.

M. Lacoste, président de l'Association, présidait, assisté de MM. Debrabant et Roussin.

On remarquait la présence de MM. Héricotte et Farailou, présidents d'honneur de l'Association.

175 délégués des sections de Paris et de province, représentant 100.000 secrétaires qui font partie de cet important groupement.

M. Lacoste souhaite la bienvenue aux délégués et définit en quelque mots les questions portées à l'ordre du jour du congrès.

Après la vérification des pouvoirs, l'assemblée procède à la nomination des diverses commissions.

Le congrès se terminera samedi prochain par un banquet qui sera présidé par M. Louis Barthou, président du conseil, assisté de plusieurs membres du gouvernement.

« JULIEN »

Gustave Charpentier parle de sa nouvelle œuvre lyrique

Paris, 29 mai.

Demain, avec « Julien », c'est une grande bataille que Gustave Charpentier, l'auteur de « Louise », va livrer.

Le musicien, cependant, n'en prend aucun souci. Il l'avoue dans ces paroles empreintes de sérénité et de confiance recueillies par un rédacteur de l'« Intransigeant » :

— Il ne faut pas travailler dans le seul but de plaire. Il ne faut écrire quoique chose que si l'on a quelque chose à dire. Le reste — théâtre, critique, public — vient après. Vivons d'abord, vivons avec nos émotions et, si nous en éprouvons l'impérieux besoin, traduisons-les du mieux que nous pouvons, avec le respect de l'Art qui nous permet de les fixer, avec l'amour de cet Art. N'essayons pas de peser les mérites de nos propres œuvres. Livrons-les sans leur assigner une hiérarchie et sans nous demander laquelle sera préférée de la foule... Je prêche d'exemple actuellement, puisque j'avais donné à M. Albert Carré, pour cette saison, « l'Amour au faubourg », et que c'est « Julien » qui vert le jour. « Julien », dans mon esprit, exigeait un cadre énorme, c'est pourquoi je n'avais jamais songé à l'Opéra-Comique, dont la scène est, vous le savez, de dimensions restreintes. Le hasard d'une conversation avec M. Carré, les miracles de mise en scène réalisés par cet extraordinaire directeur, et j'arrivais à me convaincre que le côté lécrique qui domine dans « Julien » pouvait trouver un développement suffisant à la salle Favart. Je ne me suis pas trompé. Et ce m'est une joie très sincère de retrouver quelques-uns des collaborateurs que j'ai eus pour « Louise » — Jusserame est du nombre.

On a laissé entendre que « Julien » était la suite de « Louise ». Ce n'est pas exact. « Louise » était un roman musical ; c'était une histoire d'amour, où Louise était un premier plan. « Julien » est un poème lyrique, et le donne cette fois à l'ancien amant de Louise la première place, mais moins au titre d'amoureux qu'en qualité d'artiste, épris passionnément d'idéal et perpétuellement heurté par les réalités de l'existence. Pour marquer davantage les oppositions qui peuvent se succéder dans une vie d'artiste et en former l'évolution, j'ai tout d'abord placé Julien à Rome, berceau de l'Art, et je l'amène ensuite jusqu'au Paris montmartrois, c'est-à-dire en pleine effervescence de mœurs modernes... Le souvenir de Louise revient parfois, mais d'une façon toute fugitive.

Trois tableaux de mon pièce sont situés dans le Rêve et cinq dans le Vie. Les différents personnages qui entourent Julien sont moins des êtres réels qu'une représentation de ses états d'âme extérieurisés. C'est d'ailleurs ce que je me propose d'exposer dans une courte préface. J'ai voulu exprimer les combats intérieurs qui se livrent dans l'âme de mon voyageur entre les sagesses vaincs de prudence, de raison, et des instincts qui sont des dangers. L'histoire de Julien, c'est en somme l'histoire d'un homme, semblable à tous les hommes qui ont atteinte de la vie ce qu'elle ne donne point, sa découragent, puis se résignent, — histoire très simple...

Les Retraites Ouvrières

Paris, 29 mai.

La section permanente du Conseil supérieur des retraites ouvrières s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence du Ministre du Travail.

Le Ministre a fait connaître que sur 412.000 dossiers de retraite en instance au 8 avril 1913, 338.510 ont été à l'heure actuelle l'objet de l'émission, soit d'un titre provisoire, soit d'un titre définitif.

La section a approuvé deux mesures proposées par le Ministre ; la première ayant pour objet la possibilité d'un paiement par la poste au moyen d'un mandat-retraite, au tarif réduit des pensions des assurés.

La seconde, la suppression du régime des avances et des allocations de l'Etat, qui était jusqu'alors imposé aux caisses d'assurances.

Un texte de loi et des modifications au règlement d'administration publique, ont été préparés à cet effet.

La section a statué ensuite sur un certain nombre de demandes de prêts consentis à des sociétés d'habitation à bon marché.

Elle a approuvé deux prêts de 3.000 fr. chacun consentis par une caisse mutualiste au profit de deux ouvriers agricoles du département de l'Hérault qui ont sollicité pour la première fois, sous cette forme des prêts destinés à la construction de leur maison.

Le Ministre a exposé à la section son projet d'assurance invalidité.

Un échange de vues a eu lieu sur ce projet.

Le Conseil supérieur des retraites et le Conseil supérieur des sociétés de secours mutuels seront appelés à donner leur avis.

La date de la prochaine séance du Conseil supérieur des retraites a été fixée au 18 juin prochain.

Aux Amis de l'Université de Paris

Paris, 29 mai.

L'assemblée générale de la société des amis de l'Université de Paris, a eu lieu ce soir à la Sorbonne.

M. Liard, président, assisté de M. Lyon-Caen et de M. Alexandre Ribot.

Après une courte allocution de M. Liard, M. Lyon-Caen donne lecture du rapport sur les travaux de la société.

M. Alexandre Ribot fut proclamé président en remplacement de M. Raymond Poincaré, à qui la société confère le titre de président d'honneur.

Deux familles ennemies

Carmaux, 29 mai.

Depuis de nombreuses années, deux familles domiciliées à la Bastide-Gabausse, près de Carmaux, les Tourrel et les Batailler, s'étaient voué une haine implacable ; leurs dissentiments résultaient d'une affaire d'intérêt qui les avait mises aux prises.

Aujourd'hui, une discussion plus vive encore qu'à l'ordinaire ayant éclaté entre les deux parties, la femme Tourrel se précipitait sur la veuve Bataille et lui plongea un couteau dans le sein.

La victime a succombé sur le coup et la meurtrière a été arrêtée.

L'interpellation Gheusi

LE SCRUTIN

Les 340 députés qui ont voté contre, sont républicains, à moins qu'on en déduise les 68 unifiés ; il en resterait encore 171.

Les 312 voix de majorité gouvernementale comprennent : 197 républicains contre 116 voix progressistes ou de droite.

Ont voté pour :

Action libérale, 22 ; droite, 19 ; gauche démocratique, 63 ; gauche radicale, 61 ; union républicaine, 31 ; progressistes, 46 ; radicaux-socialistes, 37 ; républicains socialistes, 5.

N'appartenant à aucun groupe, 18.

Ont voté contre :

Gauche démocratique, 4 ; gauche radicale, 36 ; radicaux-socialistes, 104 ; républicains socialistes, 24 ; socialistes unifiés, 68.

N'appartenant à aucun groupe, 3.

Etaient absents :

Gauche démocratique, 4 ; gauche radicale, 7 ; union républicaine, 2 ; radicaux-socialistes, 6 ; républicains socialistes, 3 ; socialiste unifié, 1.

N'appartenant à aucun groupe, 2.

Se sont abstenus :

Gauche démocratique, 4 ; gauche radicale, 7 ; radicaux-socialistes, 3 ; républicain-socialiste, 1.

Vote de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple :
Votants, 552 ; majorité absolue, 277.
Pour 312 ; contre 240.

Département du Nord

Ont voté pour :

MM. Defontaine, Seydoux, A. Dument, Henri Cochin, Lemire, Pichon, Vandame, Denaette, Grousseau, Bouvier, Devaine.

Ont voté contre :

MM. Pasqual, Daniel-Vincent, Le Roy, Goniaux, Guissin, Ghesquière, Delory, Dubled, Cocude, Dron, Sole.

N'a pas pris part au vote : M. Polle.

Département du Pas-de-Calais

Ont voté pour :

MM Loth, Delelis-Fanien, Bar, De France, Victor Morel, Jonnart, Roden, Lefebvre Du Prey.

Ont voté contre :

MM. Basly, Lamendin et Myrens

Absents par congé : MM. Briquet et Delchase.

DANS LA RÉGION

ROUBAIX

REPRISE DU TRAVAIL

La filature E. Motte et Cie qui avait depuis quelques jours fermé ses portes, les a réouvertes hier jeudi.

Sur 800 ouvriers qu'occupe l'usine, 540 ont repris le travail.

Les bâcleurs qui avaient réintégré l'atelier, sont sortis une heure après ; toutefois, leur service est assuré par d'autres ouvriers appartenant à l'usine.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Le drame de Béthencourt

La Brigade mobile opère l'arrestation des meurtriers

Les auteurs de la scène de banditisme de Béthencourt, que nous avons relatée sont enfin connus. Une enquête habile et minutieuse du commissaire Benoit et des inspecteurs Lefebvre et Lecuil, de la brigade mobile, les a fait découvrir dans la journée de mardi.

PREMIÈRE ARRESTATION

Les investigations des policiers les avaient amenés à rechercher un nommé Grattepanche Arthur, 28 ans, dit le « Roux », journalier à Bevillers, qui avait été vu à Béthencourt dans la journée de lundi, où il avait bu dans de nombreux cabarets.

Le commissaire Benoit, les inspecteurs Lesuil et Lefebvre et les gendarmes de Caudry se mirent à sa recherche et le découvrirent couché dans la maison de son père à Bévillers, jeudi après-midi.

A l'entrée des policiers, Grattepanche fut pris d'un tremblement convulsif et eut une attitude compromettante.

Interrogé sur l'emploi de son temps dans la nuit du crime, il prétendit avoir couché à Troisvilles.

Les policiers découvrirent que le pantalon qu'il portait était taché de sang à l'entrejambe. Grattepanche, interrogé, ne put expliquer la provenance des taches suspectes. Il fut mis alors en état d'arrestation et amené à la gendarmerie de Caudry.

L'inspecteur Lefebvre partit pour vérifier l'emploi du temps donné par l'inculpé à Troisvilles. Il fut reconnut que ce dernier n'avait pas couché à Troisvilles mais qu'il y était allé le lendemain et qu'il avait coché 10 francs à une cabaretière.

Pris en flagrant délit de mensonges et cuisiné habilement par M. Benoit, Grattepanche se décide à passer des aveux.

Tout en niant avoir pénétré dans la maison, il reconnut avoir fait partie des individus qui avaient assailli la vieille fille et dénonça un complice, le nommé Druesne Léon, 26 ans, journalier, célibataire, demeurant chez ses parents au Jeune Bois, commune de Beauvois.

ARRESTATION D'UNE FEMME

A 7 heures du soir, les policiers se rendirent au Jeune Bois à l'habitation des époux Druesne.

Ils ne trouvèrent que la femme qui déclara que son fils était parti travailler dans les pays à pâtures. Les policiers firent alors une perquisition et découvrirent 5 des lapins sur les 10 volés à Mlle Eugénie Brocq.

La femme déclara qu'ils avaient été apportés par des inconnus mardi matin. Elle fut mise en état d'arrestation pour complicité de vol par recel et transporter en voiture à la gendarmerie de Caudry.

NOUVEAUX AVEUX

Grattepanche est un triste individu qui a un casier judiciaire très chargé. Il possède deux condamnations à la prison pour bataillas et une autre à cinq années de réclusion pour viol d'une fillette à Troisvilles.

De nouveau interrogé, il déclara qu'ils étaient trois pour faire le coup et qu'ils s'étaient partagé l'argent trouvé, soit chacun 12 francs. Puis lui et le fils Druesne prirent chacun cinq lapins et se rendirent chez les parents de ce dernier où ils les cachèrent dans une caisse.

Il dénonça comme troisième complice le nommé Decisy Henri-Joseph, 32 ans, demeurant à Béthencourt.

NOUVELLE ARRESTATION

A 5 heures du soir, les inspecteurs de la brigade mobile, inlassables, repartaient pour Béthencourt avec le maréchal des logis de gendarmerie Petit et ses gendarmes. Ils mirent Decisy en état d'arrestation malgré ses vivacités dénégations.

Tonts la population de Béthencourt se porta devant la maison de Decisy en criant : « A mort ! A mort ! »

Les gendarmes durent encadrer le misérable et le protéger contre les fureurs de la foule qui voulait le lyncher

La foule sans cesse s'accumulait et quand le cortège se mit en route pour Caudry, gendarmes et policiers durent encadrer le prisonnier et le protéger.

« Tonnerre ! A mort ! Assassin ! » criait la foule et les poings se tendaient menaçants vers l'inculpé qui se dissimulait le mieux possible entre les chevaux des gendarmes.

« Ne jetez pas de cailloux ! » criait le commissaire Benoit, vous éteindrez les gendarmes.

Dans la traversée de Caudry, la foule grossait encore et c'est une véritable mer humaine qui vint battre les murs de la gendarmerie. Il fallut en dégager les abords pour y faire pénétrer l'inculpé, pendant qu'une dernière clameur de la foule se faisait entendre au dehors.

Les inculpés ont passé la nuit à la gendarmerie de Caudry. Ils seront transférés aujourd'hui à Cambrai à la disposition du juge d'instruction.

Le pourvoi de Capon

qui enleva la petite Delorme a été rejeté

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de Capon, condamné récemment à six ans de réclusion par la Cour d'assises du Nord pour avoir enlevé à Lille, la petite Susanne Delorme, et tenté d'extorquer des fonds à M. Simon Delorme.

Institut Industriel du Nord

Le Directeur de l'Institut Industriel du Nord de la France informe les jeunes gens du département du Nord, qui posséderaient les connaissances exigées pour être admis à l'Institut Industriel, et qui auraient besoin d'un subside pour en suivre les cours, que des subventions sur les fonds départementaux, en rapport avec les ressources de leurs familles, seront mises en concours dans les examens qui auront lieu le jeudi 24 juillet 1913, à 8 heures et demie du matin, 17, rue Jeanne d'Arc, à Lille.

Les candidats devront se faire inscrire à l'avance et s'adresser pour plus amples renseignements au Directeur de l'Institut Industriel, 17, rue Jeanne d'Arc, à Lille.

L'Impératrice de Russie à Calais

L'Impératrice douairière de Russie Marie-Feodorovna, venant de Saint-Pétersbourg et se rendant en Angleterre, angrée de la reine Alexandra, en sour, s'est embarquée hier matin sur l' « Engadine », escortée par M. Isvolski, ambassadeur de Russie à Paris.

M. Maxime Ducrocq

Membre du Conseil Supérieur des Habitations à bon marché

Par arrêté ministériel du 28 mai 1913, M. Maxime Ducrocq, notaire à Lille, vice-président du Comité de Patronage des Habitations à Bon Marché et de la Prévoyance sociale du département du Nord, est nommé membre du Conseil supérieur des Habitations à Bon Marché.

La mesure prise par le ministre sera accueillie très favorablement à Lille et dans notre région.

Fondateur et président de l'œuvre lilloise des Jardins Ouvriers, l'une des plus importantes de France, qui compte environ 700 jardins répartis en 28 groupes dans tous les faubourgs de Lille, M. Maxime Ducrocq est vice-président du Comité de Patronage des Habitations à Bon Marché du département du Nord, où il est chargé de la plupart des rapports relatifs à la constitution des sociétés et aux crédits qui leur sont accordés par l'Etat. (Les lois sur les habitations à bon marché reçoivent dans ce département presque la moitié de leur application totale en France : environ 2.000 maisons y ont été bâties en 1912).

M. Maxime Ducrocq est le promoteur dans l'arrondissement de Lille, de l'application de la loi de 1908, dite loi Ribot, grâce à laquelle, en 2 ans, plus de 3 millions ont été prêtés à la classe ouvrière pour la construction de 500 maisons salubres appartenant à leurs occupeurs.

Conseil juridique de l'Union des Sociétés de Crédit immobilier de France et d'Algérie, commissaire général du Congrès d'Assistance et de Prévoyance sociale à Lille, 1909, M. Maxime Ducrocq est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1911.

Nous sommes heureux de lui adresser, en cette circonstance, toutes nos félicitations.

Chez les Mineurs

Nouvement gréviste aux Mines d'Ostricourt

Mercredi soir, les ouvriers de la fosse numéro 4, des Mines d'Ostricourt, occupés à la coupe de l'après-midi, se refusèrent à descendre sous prétexte que leurs salaires étaient insuffisants.

Jeudi matin, les mineurs travaillant à l'abatage se solidarisant avec leurs camarades ne se présentèrent pas au travail.

Le chômage est complet à la fosse numéro 4.

Une délégation se présentera à la direction pour y faire valoir les réclamations des grévistes.

***

Jeudi, les ouvriers de la fosse n° 4 des Mines d'Ostricourt, sise sur le territoire de Carvin qui ont abandonné le travail au nombre de 80 pour la coupe de l'après-midi et 550 pour celle du matin, désignèrent parmi eux une délégation, chargée de transmettre leurs revendications à la Direction de la Compagnie. Les ouvriers de l'après-midi payés à la journée demandent une légère augmentation de salaire.

A côté de cette question primordiale d'autres se sont greffées ayant trait à la salaire arrêt, au règlement intérieur sur les abaisses, etc.

Les représentants des ouvriers furent reçus par M. Buchet, directeur de la Compagnie, qu'entouraient les principaux ingénieurs de la Compagnie.

A 8 h. 1/2, dans une réunion tenue cité du numéro 4, les mandataires des chômeurs rendirent compte de leur mission.

Tout est calme.

M. le lieutenant Colas, est sur place avec des gendarmes, mais que M. Léon Rodière, commissaire spécial.

Banque de France

L' « Officiel » publie, sous la rubrique « Finances », un décret, aux termes duquel M. Rebouet, chef du bureau auxiliaire de la Banque de France à Paris, est nommé directeur de la succursale d'Armentières.

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

A Steenwerck. — Nous apprenons avec un vif regret, la mort d'un bon républicain, M. Emile Leroy, facteur des postes, membre de la Société l'Orphéonist des Sous-Agents des postes, secrétaire des vétérans des armées de terre et de mer, décédé le 27 mai, à l'âge de 57 ans. Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Avis d'adjudication (Extrait). — Les 22 et 23 juillet 1913, il sera procédé au ministère des finances, à l'adjudication des travaux de renouvellement du cadastre à effectuer dans les communes ci-après : Eguilly (Aube) ; Bouoniron-et-Nozières (Gard) ; Ay-Champagne (Marne); Sauvage-Magny (Haute-Marne) ; Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng (Seine-Inférieure) ; Chessy, Evry-les-Châteaux, Fontaine et Giremoutiers (Seine-et-Marne) ; Haverhiers, Morangis et Villiers-le-Mahieu (Seine-et-Oise) ; Dombrots et Onvillers (Somme) ; Hagnéville et Saint-Stail (Vosges) ; Souilly (Vosges).

Les demandes d'autorisation à concourir devront parvenir à la direction générale des Contributions directes et du cadastre, à Paris, le 20 juin 1913 au plus tard ; elles devront être présentées dans les conditions prévues par le cahier des clauses et conditions générales du 17 janvier 1911, dont un exemplaire est déposé avec la dossier d'adjudication dans les directions départementales des contributions directes et du cadastre.

Ministère du Commerce et de l'Industrie. — Un concours pour l'attribution de quatre bourses commerciales de séjour à l'étranger aura lieu les 6 et 7 octobre 1913, au chef-lieu de chaque département.

Les candidats trouveront à la Préfecture du Nord (2e division, 2e bureau), les renseignements relatifs aux conditions d'admission au concours.

Les demandes d'inscription devront être adressées à la Préfecture avant le 1er août.

Bourses de voyage. — Un concours pour l'attribution de bourses de voyage en faveur des élèves des écoles industrielles aura lieu le 13 octobre 1913, au chef-lieu de chaque département.

Les candidats trouveront à la Préfecture du Nord (2e division, 2e bureau), les renseignements relatifs aux conditions d'admission au concours.

Les demandes d'inscription devront être adressées à la Préfecture avant le 1er septembre.

LILLE

FÊTES DE LILLE

31 Mai, 1er, 2 et 3 Juin

Samedi 31 mai. — A 9 heures du soir : Square Ruault, concert populaire ; Retraite aux flambeaux dans les quartiers Saint-Sauveur, Saint-Maurice ; illuminations électriques : rue Ben-de-Wedde, de Fives, St-Sauveur, square Ruault et place Simon-Vollant.

De 9 heures à 11 heures : Grand'Place, concert par la Musique des Canonniers Sédentaires.

Dimanche 1er juin. — A 6 heures du matin, rue Guillaume-Wrniers, concours de pinsons non aveugles ; à 8 heures Champ de Mars, salves d'artillerie par les Canonniers Sédentaires ; à 10 heures, boulevard des Ecoles, revue des Sociétés de Jeux et des Sociétés Musicales Lilloises ; A 2 heures, Jeux et concours populaires.

Jeux de bouchon : Boulevard Montebello, rue du Faubourg-de-Béthune, rue des Bois-Blancs, place Vanhemacker, rue de l'Etat, square Pierre Ricart rue Lamarcq.

Jeu de billon, square Morisson ; jeu de bac, place Déliot.

Tirés à l'arc au berceau : A l'Alliance, rue d'Arras ; à Saint-Martin, rue d'Esquermes. Tir horizontal au fusil-arbalète, place de l'Arbonoise.

Jeux de Beignenas : Rues Saint-Bernard, Corneille, d'Iéna, du Faubourg-de-Béthune, boulevard Victor-Hugo et place du Gard. Le rebat du hindi aura lieu place d'Arcole.

Jeu de Javelot, rue du Long-Pot.

Tirs à l'arc à la perche. — « Aux France Tireurs de Canteleu, et à la Société « Saint-Pierre de Moulins-Lille » ; Concours de billard anglais à Wazemmes et à Fives.

Concours de Poste aérienne, par la Fédération Colombophile de Lille.

Grands concours de Tir à la carabine et à l'arme de guerre, aux sièges des Sociétés : Les Carabiniers de Lille, les Carabiniers Lillois, les Carabiniers du Tir Dupleix et à la Société « L'Avenir ».

A 3 heures : Grand Cortège des Nations, organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice. Itinéraire : Voir programme spécial.

Jeux de balle, boulevard des Ecoles ; Jeux de boule à Saint-Maurice et à Moulins-Lille.

De 9 heures à 11 heures du soir, square Ruault et rue de Fives ; concerts populaires : Grand'Place, concert par l'Harmonie du Cercle Berlioz et l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois ; à 9 heures et demie, cortège lumineux dans les quartiers Saint-Sauveur-Saint-Maurice. — Illuminations électriques : rue de Ben-de-Wedde, de Fives, Saint-Sauveur, place Simon-Vollant et square Ruault.

Lundi 2 juin. — De 1 heure du matin à midi, braderie flamande dans les quartiers Saint-Sauveur, Saint-Maurice.

A 3 heures du matin. — Stand de l'Esplanade, Tir à la cible par les Sapeurs-Pompiers ; Jeux de bouchon, avenue de Dunkerque, place de Tourcoing, rue des Postes, rue du Faubourg-de-Sud.

A 2 heures, canal de la Haute-Deûle, joute sur l'eau.

A 3 heures : Quai Vauban, jeu de bagues sur l'eau ; Square Ruault, Grand Prix cycliste de Lille. — A 3 heures et demie : Festival Lillois, place Catinat ; place du Concert et Jardin de Fives. — Concerts populaires : A 3 heures et demie, place du Vieux-Marché-aux-Poulets. — A 5 heures, place Jacquart et rue du Vieux-Faubourg. — A 8 heures, Bascules hydrauliques, rue des Trois-Mollettes, place Cauquette, rue du Grand-Balcon.

A 6 heures, kiosque de l'Esplanade, distribution des Prix aux Sociétés de jeux.

De 8 à 11 heures du soir, square Ruault, concert par la Fanfare « Les Intimes de Tourcoing » ; Grand'Place, Concert par la Musique des Sapeurs-Pompiers.

De 9 heures à minuit, bals populaires dans les quartiers Saint-Sauveur, Saint-Maurice.

Illuminations électriques : rues Ben de Wedde, de Fives, Saint-Sauveur, square Ruault et place Simon-Vollant.

A 11 heures du soir, rue de Fives. Feu d'artifice.

Dimanche 8 juin. — A 2 heures, canal de la Haute-Deûle : Grandes Régates internationales par l'Union Nautique de Lille.

A 3 heures, square Ruault, jeu de ballon.

Cambrioleurs capturés

Un plombier trop habile ; il a opéré cinq cambriolages en moins d'un mois. — Un complice sous les verrous

Nous avons signalé hier, comment la police procéda mercredi soir, à l'arrestation d'un jeune cambrioleur Victor Barbier, 19 ans, ouvrier zingueur, rue de Paris, 192, qui venait d'opérer chez M. Ansel, voyageur de commerce, rue d'Alembert, 21.

Interrogé à nouveau jeudi matin, on a pu se rendre compte au cours des déclarations qu'il voulut bien fournir que ce méfait n'était pas le seul à son actif. Il avoua, en effet, être l'auteur de tous les cambriolages effectués en ces temps derniers. Et Barbier énumérait tous ces vols.

Dans la soirée du premier mai, il pénétrait par une imposte du hall dans les magasins et bureaux de M. Bourlet, épicier en gros, rue Molière, 3, où il dérobait une grande quantité de vêtements, de fruits secs, des boîtes de cigarettes et des timbres.

Quelques jours plus tard, qu'il avait des barreaux des fenêtres du rez-de-chaussée, il s'introduisait dans les ateliers et les bureaux de la fabrique d'appareils industriels Dawson, rue Sans-Pareil, 27, où il tentait, mais en vain de dévisser le coffre-fort.

Il s'évadait par une porte ouverte rue des Casernes.

Au cours de la nuit du 17 au 18, il cambriolait les appartements de M. Denlaye, boulevard des Ecoles, 3, au premier étage, où il était parvenu en se servant d'une échelle. Il ne dérobe qu'une somme de 150 francs et une boîte de poudre de riz, négligeant comme dangereux et difficilement négociables 60.000 francs de titres au porteur et nombreux qui se trouvaient dans un meuble.

Mardi soir, toujours à l'aide d'une échelle qu'il avait trouvée dans la cour de l'établissement, Barbier visitait avec soin la demeure de M. Lemaire, industriel, rue Castel-Béghin, où il s'emparait d'un revolver appartenant à M. Lemaire et de la somme en argent de la servante. Il inspectait même d'une façon très minutieuse le courrier que le facteur avait déposé depuis quelques jours à l'adresse de M. Lemaire.

Au cours de la perquisition opérée à son domicile par M. Mathieu, chef de la Sûreté, on a découvert la montre de la bonne de M. Lemaire, des lettres à signature vides provenant de chez M. Bourlet et une boîte de poudre de riz volée à Mme Denlaye.

Interrogé à nouveau, Barbier a donné sur sa manière d'opérer des détails assez curieux. Pour cambrioler sans être inquiété, Barbier s'assurait à l'avance que les locataires étaient absents. Pour cela, il se rendait chez les voisins et leur demandait si M. X... ou Y... était chez lui.